

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-DE-FIGUERY**

Procès-verbal d'une séance ordinaire tenue le 1^{er} avril 2019, au 162 chemin des Prés, sous la présidence de monsieur le maire, Daniel Rose, et à laquelle sont présents les conseillers suivants et faisant quorum :

M. Pierre Barrette #1 Mme Diane Laverdière #2
M. Réal Nolet #3 Mme Thérèse Lemay #5

Absent : M. Mario Deschâtelets #4

Mme Doris Bélanger, directrice générale et Secrétaire-trésorière, est aussi présente.

Ouverture de la séance à 19 h 30

2019-04-46 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Nolet, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Barrette et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

Adoptée

2019-04-47 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 4 MARS ET DU 13 MARS 2019.

Il est proposé par madame la conseillère Diane Laverdière, appuyé par madame la conseillère Thérèse Lemay et unanimement résolu d'adopter les procès-verbaux du 4 mars et du 13 mars 2019 tels que déposés.

Adoptée

2019-04-48 VENTE DE L'ÉCHELLE DES POMPIERS

La municipalité avait mis en vente dans le journal local une échelle non utilisée par les pompiers, 5 offres nous ont été acheminées. L'offre la plus élevée était de 300,00 \$. Il est proposé par madame la conseillère Diane Laverdière, appuyé par monsieur le conseiller Réal Nolet et unanimement résolu d'accepter l'offre de 300,00 \$ faite par monsieur Daniel Boutin.

Adoptée

2019-04-49 AUTORISATION POUR DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION CHEMIN DE LA RIVIÈRE

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Barrette, appuyé par madame la conseillère Thérèse Lemay et unanimement résolu d'autoriser madame la directrice générale et secrétaire-trésorière Doris Bélanger à signer la demande de certificat d'autorisation et tout autre document nécessaire au près du MFFP et MELCC pour le changement d'un ponceau au chemin de la Rivière.

Adoptée

2019-04-50 AUTORISATION POUR DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION CHEMIN DES COLLINES

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Nolet appuyé par madame la conseillère Diane Laverdière et unanimement résolu d'autoriser madame la directrice générale et secrétaire-trésorière Doris Bélanger à signer la demande de certificat d'autorisation et tout autre document nécessaire au près du MFFP et MELCC pour le changement d'un ponceau au chemin des Collines.

Adoptée

2019-04-51 POLITIQUES DES COUCHES LAVABLES

CONSIDÉRANT QUE les frais engendrés par l'achat de 20 couches lavables sont élevés;

CONSIDÉRANT QUE certains parents en reçoivent en cadeau et que l'achat de 20 couches serait superflu;

Il est proposé par madame la conseillère Thérèse Lemay, appuyé par monsieur le conseiller Réal Nolet et unanimement résolu de modifier la politique par ce qui suit :

POLITIQUE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACHAT DE COUCHES LAVABLES

Afin de répondre aux besoins des jeunes familles du territoire de Saint-Marc-de-Figuery, tout en protégeant l'environnement, la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery offre un programme d'aide financière pour l'achat d'un ensemble de couches lavables.

Les parents qui participent au programme peuvent recevoir un remboursement de 100\$ sur le montant déboursé pour l'achat d'un ensemble couches lavables.

Conditions du programme

- Être parent d'un enfant âgé de moins de 12 mois;
- Avoir acheté un ensemble de couches lavables et réutilisables pour un montant minimum de 100\$;
- Utiliser les couches lavables pour toute la période durant laquelle l'enfant en aura besoin;
- Présenter une preuve de naissance de l'enfant;
- Présenter la facture originale d'achat de couches lavables dans les 30 jours de l'achat;
- Une seule aide financière par enfant est accordée;
- Remplir le formulaire de demande et fournir les documents requis.

Adoptée

2019-04-52 AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE AVEC LA CROIX-ROUGE

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Barrette, appuyé par madame la conseillère Diane Laverdière et unanimement résolu d'autoriser monsieur le maire, Daniel Rose, et la directrice générale, madame Doris Bélanger à signer tous les documents nécessaires de l'entente de services aux sinistrés avec la Société Canadienne de la Croix-Rouge pour une durée de trois(3) ans.

Adoptée

2019-04-53 CONTRIBUTION ANNUELLE À LA CROIX-ROUGE

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Nolet, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Barrette et unanimement résolu d'effectuer le versement de la contribution annuelle de 170\$.

Adoptée

2019-04-54 RENOUVELLEMENT ADHÉSION : LOISIR ET SPORT ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Nolet, appuyé par madame la conseillère Diane Laverdière et unanimement résolu de renouveler l'adhésion à titre de membre de Loisir et sport Abitibi-Témiscamingue au montant de 90.\$ plus taxes

Adoptée

**2019-04-55 RENOUVELLEMENT ADHÉSION RÉSEAU QUÉBÉCOIS VILLES
ET VILLAGES EN SANTÉ**

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Barrette, appuyé par madame la conseillère Thérèse Lemay et unanimement résolu de renouveler l'adhésion au Réseau Québécois villes et villages en santé au montant de 63.\$ plus taxes.

Adoptée

**2019-04-56 ADOPTION DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS #
207-2019**

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Nolet, appuyé par madame la conseillère Diane Laverdière et unanimement résolu d'adopter le règlement #207-2019 « Traitement des membres du conseil municipal ».

Adoptée

RÈGLEMENT #207-2019

RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

ATTENDU QUE la Loi sur le traitement des élus municipaux (RLRQ, c. T-11.001) permet au conseil de fixer et de décider du moyen de versement de la rémunération du maire et des conseillers;

ATTENDU QUE le conseil désire adopter un règlement relatif au traitement des élus municipaux;

ATTENDU QUE la municipalité est déjà régie par un règlement sur le traitement des élus municipaux, mais que, de l'avis du conseil, il y a lieu d'actualiser ledit règlement et de le rendre plus conforme aux réalités contemporaines;

ATTENDU QU'avis de motion a été donné à la séance du 4 février 2019 et que le projet de règlement #207-2019, ayant pour titre « Règlement sur le traitement des membres du conseil », a été présenté lors de la séance ordinaire du 4 mars 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Barrette, appuyé par monsieur le conseiller Mario Deschâtelets et unanimement résolu d'adopter le règlement suivant :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le présent règlement remplace le règlement numéro # 207-2015 et ses amendements.

ARTICLE 3 RÉMUNÉRATION

Le présent règlement fixe une rémunération de base annuelle pour le maire et pour chaque conseiller de la municipalité, le tout pour l'exercice financier de l'année 2019 et les exercices financiers suivants.

ARTICLE 4

La rémunération de base annuelle du maire est fixée à 7 763 \$ et celle de chaque conseiller est fixée à 2 485 \$.

ARTICLE 5 RÉMUNÉRATION ADDITIONNELLE

Une rémunération est de plus accordée en faveur du maire suppléant de 100 \$/mois.

ARTICLE 6 ALLOCATION DE DÉPENSES

En plus de toute rémunération ci-haut fixée, chaque élu aura droit à une allocation de dépense d'un montant égal à la moitié du montant de la rémunération, jusqu'à concurrence du maximum prévu à l'article 19 de la Loi sur le traitement des élus municipaux.

ARTICLE 7 **INDEXATION**

Les rémunérations sont indexées à la hausse pour chaque exercice financier à compter de celui qui commence après l'entrée en vigueur du présent règlement. Cette indexation correspond au taux de l'IPC au 31 octobre de chaque année.

ARTICLE 8 **RÉTROACTIVITÉ**

Le présent règlement a effet à compter du 1er janvier 2019.

ARTICLE 9 **MODALITÉS**

La rémunération et l'allocation de dépenses des membres du conseil sont versées par la municipalité chaque trimestre, soit; mars, juin, septembre et décembre de chaque année.

ARTICLE 10 **ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur, conformément à la loi.

PRÉSENTÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL LORS DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 4 MARS 2019 ET ADOPTÉ LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} AVRIL 2019.

2019-04-57 **AUTORISATION POUR SOUMISSION TOITURE MAISON DU CITOYEN**

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Barrette, appuyé par madame la conseillère Diane Laverdière et unanimement résolu d'autoriser madame la directrice générale et secrétaire-trésorière Doris Bélanger à effectuer les demandes de soumission pour la réparation de la toiture à la Maison du citoyen en bardeaux d'asphalte ou en tôle.

Adoptée

2019-04-58 **MRC – PLAN QUÉBÉCOIS D'INFRASTRUCTURES (PQI) AVEC LE MINISTÈRE DE LA CULTURE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Nolet, appuyé par madame la conseillère Thérèse Lemay et unanimement résolu d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au programme d'aide financière PQI par l'agente de développement, Jocelyne Bilodeau et l'autoriser à signer les documents nécessaires.

Adoptée

2019-04-59 **COMPOSTAGE OBLIGATOIRE**

Le compostage étant une obligation. Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Barrette, appuyé par madame la conseillère Diane Laverdière et unanimement résolu de ne pas faire d'exception étant donné que le compostage est obligatoire.

Adoptée

2019-04-60 **SOUMISSION D'ABAT-POUSSIÈRE**

Il est proposé par madame la conseillère Thérèse Lemay, appuyé par monsieur le conseiller Réal Nolet et unanimement résolu d'octroyer le contrat pour l'abat-poussière 2019 à l'entreprise RM Entreprises pour un montant total de 18 950\$ avant les taxes applicables étant le plus bas soumissionnaire conforme.

Adoptée

2019-04-61 **FLIC – DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE POUR LE CONTE DE NOËL 2019**

Il est proposé par madame la conseillère Diane Laverdière, appuyé par madame la conseillère Thérèse Lemay et unanimement résolu de procéder à une demande de soutien financier FLIC pour l’heure du conte de Noël 2019 auprès de la MRC dans le cadre du Fonds local d’initiatives collectives. Les membres du conseil autorisent l’agente de développement, Jocelyne Bilodeau, à signer tous les documents nécessaires au dossier.

Adoptée

2019-04-62 **DON ANNUEL FABRIQUE ST-MARC**

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Nolet, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Barrette et unanimement résolu de verser un montant de 819,01\$ représentant les taxes foncières pour l’année 2019.

Adoptée

2019-04-63 **ADOPTION DES DÉPENSES**

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Nolet, appuyé par madame la conseillère Thérèse Lemay et unanimement résolu d’adopter les dépenses du mois de mars 2019 et celles prévisibles de avril 2019, en date de la séance du conseil.

Comptes fournisseurs payés en mars 2019 pour un total de 84 018,25 \$
Versement par chèque C1900029 à C1900041
Paiement en ligne sécurisée L1900013 à L1900019
Paiement par transfert électronique P1900039 à P1900060
Consulter la liste complète dans le journal Éveil campagnard d’avril 2019.
Comptes à payer en avril 2019 en date du conseil pour un total de 96 235,49 \$
Salaires payés en mars 2019
D1900042 à D1900060 pour un montant total de 8 268,02\$

Adoptée

2019-04-64 **LEVÉE**

À 20h41, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Barrette, appuyé par madame la conseillère Diane Laverdière et unanimement résolu que la séance soit, et est levée.

Adoptée

Daniel Rose, maire

Doris Bélanger, directrice générale
et Secrétaire-trésorière